

## **Compte rendu de la réunion du SIVOS** **de POUILLY SUR SAONE du 15 décembre 2015**

Le mardi 15 décembre 2015 à 17 h 30, s'est réuni le Conseil Syndical du SIVOS de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 07 décembre 2015 par Mme MONOT Laurie, Présidente.

**Présents :** Mme MONOT Laurie, M.DELACOUR Sébastien, M. SMARGIASSI Aurélien, Mme LEBESQUE Sonia (suppléant BENIGUEL Christine), M. VINEL René (suppléant M.CINQUIN Laurent), Mme LONJARET Jocelyne, M. VADOT Franck, M. ROCHE Philippe (suppléant Mme DECHAUD Martine),

**Étai(ent) absent(s) :** M. FURET Stéphane, M. DERUELLE Thibaut, M. BELORGEY Sébastien, M. CANON Hervé,

**Étaient absents excusés :** Mme DECHAUD Martine (suppléée par M.ROCHE Philippe), Mme BENIGUEL Christine (suppléée par Mme LEBESQUE Sonia), M. CINQUIN Laurent (suppléé par M. VINEL René)

**Secrétaire de Séance :** SMARGIASSI Aurélien

Mme MONOT indique que Mme DECHAUD lui a fait remarquer déjà plusieurs fois qu'elle ne pouvait pas facilement se libérer pour les réunions en étant prévenue seulement une semaine à l'avance.

Mme MONOT expose que tout le monde a des contraintes, professionnelles, familiales, électives, et qu'il est difficile de se concerter pour prévoir une date qui conviendra à tous les délégués. Elle indique néanmoins qu'elle tâchera à l'avenir, dans la mesure du possible, de prévoir les dates des réunions un peu plus à l'avance.

### **Délibération 1 : Avis du Conseil Syndical sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.**

Mme MONOT indique que le Conseil Syndical doit rendre son avis sur le SDCI sur le sujet qui le concerne à savoir le transfert, à terme, à une date non définie dans le document, de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Rives de Saône, déjà compétente en matière de périscolaire, avec, à la clé, la dissolution du SIVOS de Pouilly sur Saône (et des 3 autres SIVOS du territoire Rives de Saône.)

Mme la Présidente rappelle :

Tout d'abord, le Conseil Syndical est composé par 12 délégués issus des conseils municipaux des communes membres directement concernées par les écoles de Pouilly sur Saône ou sont scolarisés les enfants de leurs communes. Ils sont à la fois soucieux de mettre à disposition des enfants des équipements fonctionnels, et de préserver l'équilibre budgétaires de leurs communes. Si les décisions relatives aux écoles de Pouilly sur Saône se prennent un jour en Communauté de Communes, se sont 64 délégués (représentants 38 communes) qui prendront part aux votes alors que seuls 4 d'entre eux seront directement concernés.

Ensuite, les écoles de Pouilly sur Saône sont modernes, bien entretenues, bien équipées, et l'équipe en place veille à ce que les équipements mis à disposition soient récents et à la pointe de la technologie avec notamment cette année, l'achat d'un tableau numérique interactif et le remplacement de 5 ordinateurs. Tous ces travaux et équipements ont été entièrement financés par les communes membres du SIVOS à savoir Pouilly sur Saône, Auvillars sur Saône, Glanon et Montmain.

Toutes les écoles du territoire ne sont pas au même niveau d'équipement, et si la Communauté de Communes gère la compétence, il est à prévoir que des travaux seront entrepris dans ces écoles afin d'harmoniser les conditions d'accueil des enfants du territoire, mais les travaux seront alors financièrement mis à la charge de l'ensemble des communes du territoire au nom de la mutualisation et de la solidarité.

Enfin, le SIVOS gère son budget en bon père de famille, les agents de la Commune sont mis gracieusement à disposition du SIVOS pour réaliser les petits travaux de maintenance, les élus des communes membres n'hésitent pas à réaliser eux même certains travaux bénévolement, ce qui permet de maintenir des coûts de scolarité particulièrement bas, puisque depuis des années, nous sommes à environ 300 € par élève de primaire et 500 € par élève de maternel ce qui est très en dessous des coûts atteints par les écoles voisines. Il est évident que ce coût ne restera pas aussi maîtrisé, si la compétence est transférée à une structure plus grosse et moins investie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Syndical émet un avis défavorable sur le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Rives de Saône.

## **Délibération 2 : approbation de l'Ad'Ap**

Mme MONOT rappelle qu'une commission accessibilité a été créée et s'est réunie pour travailler à la rédaction de l'Ad'Ap, agenda d'accessibilité programmée, obligatoire pour les établissements recevant du public qui n'est pas aux normes handicapés.

Les bâtiments scolaires sont heureusement récents, néanmoins le diagnostic réalisé par un cabinet d'expertise privé a mis en évidence quelques petits manquements.

Mr SMARGIASSI expose qu'il a réparti un budget de travaux d'environ 1000 € par an sur trois ans.

Mr DELACOUR propose, vu le montant des travaux, de prévoir leur réalisation sur un an.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver un Ad'Ap prévoyant 3000 € de travaux sur 1 an.

## **Délibération 3 : Décision modificative au budget 2015**

Mme MONOT rappelle que le Conseil Syndical lors de sa dernière réunion l'avait autorisé à signer le devis de l'entreprise LAPIERRE pour l'installation de prises internet et téléphone à l'école d'un montant de 1 200 € T.T.C.

Renseignements pris auprès de la perception, ces travaux constituent bien de l'investissement, et peuvent donc bénéficier du fonds de compensation de la TVA, mais ces travaux n'étaient pas prévus au budget en investissement, il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires.

Cette décision modificative sera également l'occasion de porter en recette d'investissement la subvention de 1 000 € qui a été obtenue pour l'achat d'ordinateurs, et ne figurait pas au budget 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical prend la décision modificative suivante :

### Investissement

Dépenses

C 2158 : + 1 200 €

Recettes

C 10222 : + 200 €

C 1321 : + 1 000 €

## **Délibération 4 : Acceptation d'un chèque de remboursement des assurances.**

Mme MONOT rappelle qu'une vitre de la porte d'entrée du bâtiment élémentaire avait été cassée par des enfants. Une déclaration de sinistre a été faite, et les travaux ont été réalisés.

Mme MONOT indique qu'elle vient de recevoir un chèque de Groupama d'un montant de 371,36 € correspondant au montant des travaux réalisés. Groupama de son côté s'est retourné contre les assurances des enfants responsables des dégâts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil syndical autorise Mme MONOT à encaissé le chèque de 371,36 € de GROUPAMA pour le remboursement du sinistre bris de glace.

## **Délibération 5 : Remboursement d'un achat à Mr VINEL René**

Mme MONOT indique que lors des travaux d'installation d'internet, il manquait un câble RJ 45 RJ 11 pour raccorder la box, Mr VINEL s'est rendu chez Brico Marché et a acheté ce câble.

La facture se monte à 7,10 €.

Mr VINEL ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical autoriser Mme la Présidente à rembourser la somme de 7,10 € à Mr VINEL René au vu de la facture d'achat.

## **Délibération 6 : Signature des conventions pour le recouvrement des frais scolaires et du coût des NAP avec la ville de Seurre.**

Mme MONOT rappelle que, comme l'an dernier, il convient de signer une convention avec la ville de Seurre pour prendre en charge les frais de scolarité d'une enfant de Pouilly sur Saône, scolarisée à Seurre, étant entendu, que les frais de scolarité de cette enfant seront réclamés par le SIVOS à la Commune de Pouilly sur Saône, au moment de la répartition du coût de fonctionnement des écoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer

- la convention relative aux remboursements des frais de scolarité
- la convention relative aux remboursements du coût des NAP

pour le ou les élèves domiciliés à Pouilly sur Saône et scolarisés aux écoles de Seurre.

## **Délibération 7 : Choix du prestataire pour l'acquisition de 5 ordinateurs**

Mme MONOT rappelle qu'il avait été prévu au budget 2015 une somme de 2 000 € pour le renouvellement de 5 ordinateurs. Une subvention de 50 % a été obtenue du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de Mme LOISIER, sénatrice de Côte d'Or.

Mme MONOT propose donc d'arrêter le choix du prestataire.

Les devis des sociétés HORIZON IT et la Belette Bleue, de BOULANGER et de DARTY sur la base d'ordinateurs d'entrée de gamme sont présentés

L'ordinateur proposé par la société Horizon IT coûte 692,40 € T.T.C.

Celui proposé par BOULANGER est à 219 € T.T.C.

Chez la Belette Bleue, le 15' est à 480 € et le 17' est à 519 € T.T.C

Chez Darty il est à 399 € T.T.C.

Il ressort de l'étude des devis que l'ordinateur proposé par Horizon IT est trop performant pour l'usage qui en sera fait aux écoles, celui de la belette Bleu est trop cher, par contre l'ordinateur d'entrée de gamme de BOULANGER s'avère trop petit et limité.

Après en avoir délibéré et à a majorité, le Conseil Syndical décide de retenir le devis de DARTY pour des ordinateurs Packard Bell ENLG81BA-C2N6 Natif Windows 10 - Ecran LED 17,3" HD+, 1600 x 900 pixels, Processeur Intel® Celeron® N3150 à 1,6 GHz, RAM 4 Go - 1 To de disque dur SATA, Carte graphique Intel HD Graphics - Graveur DVD - HDMI - USB 3.0 à 399 € T.T.C. l'unité.

La présidente est autorisée à commander 5 ordinateurs pour un montant de 1 995 € T.T.C.

### **Commission finances :**

Mme MONOT souhaitait constituer une commission finances, mais finalement propose d'inviter tous les délégués à la réunion d'élaboration du budget afin que toutes les personnes intéressées puissent participer. Elle propose d'ores et déjà d'en fixer la date.

La réunion est fixée au jeudi 11 février 2016 à 18 h.

### **Point sur les NAP :**

Lors de la première période, les enfants ont eu le choix entre des ateliers danse, basket, nature et découverte et réalisation d'un journal. Ils ont fait des animations autour de la semaine du goût, et ont pu découvrir le métier de maréchal-ferrant.

Lors de la deuxième période, ils ont eu danse, scrapbooking, et ont travaillé autour d'une collecte pour les restos du cœur. Cette collecte a permis de réunir 102 kg de denrées alimentaires. Des objets réalisés en scrapbooking seront mis en vente au bénéfice des restos du cœur lors de l'arbre de Noël.

Pour la 3ème période les enfants travailleront sur le thème du recyclage et de la protection de l'environnement.

### **Point sur le personnel :**

Virginie FEVRE a été recrutée pour encadrer les NAP uniquement les vendredis après-midi.

Pascaline LECUELLE occupe les fonctions de coordinatrice, et est sollicitée par les enseignants pour réaliser certaines tâches (faire l'appel des enfants, contacter les familles en cas d'absence injustifiées...)

Nadine MALAISE est ATSEM depuis plus d'un an maintenant.

Stéphanie GUICHARD a été recrutée fin août en tant qu'ATSEM également.

Sur le poste de 3ème ATSEM, les personnes se succèdent, après Mme GEY Véronique qui a donné sa démission au bout de quelques semaines, Mme BERNIER Françoise qui l'a remplacée, a trouvé un CDI et a également donné sa démission. Elle a été remplacée le 1er décembre par Mme RIESS Angélique, qui a donné sa démission ce matin après s'être disputée avec une enseignante.

Mme MONOT envisage de solliciter une nouvelle rencontre avec les enseignants afin d'évoquer les problèmes rencontrés, et envisager des solutions.

Mme MONOT rencontre de nouvelles candidates à l'embauche cette semaine afin d'essayer de trouver quelqu'un pour la rentrée de janvier.

**Point sur internet :**

Après bien des déboires, internet est en fonction.

**Questions diverses :**

-Mme MONOT indique que suite aux attentats de novembre dernier et au plan vigipirate, l'affichage réglementaire a été fait, et Mme LECUELLE est en charge de contrôler les entrées des écoles.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00

MONOT Laurie	SMARGIASSI Aurélien	LEBESQUE Sonia	DELACOUR Sébastien
LONJARET Jocelyne	VADOT Franck	ROCHE Philippe	VINEL René